

Recours Label Enseignement

LIGUE	N° CLUB	NOM	Décision BUREAU	Justification de la décision du bureau
Alsace	67017	Ecole de voile de Strasbourg	F	activité conforme au règlement du label EFV
Champagne Ardenne	10003	CNAubois	F	accepté en raison d'un problème de commande et de la vidange décennale du plan d'eau
Picardie	80010	Gamaches PAV	F	Erreur de saisie qui a été corrigée par le club
Franche Comté	25004	MJC Besançon	F	pas de BEES à l'année, mais le club emabuche du 15 mai au 15 septembre
Midi Pyrénées	12001	CYV Pareloup	F	Diffuse des licences clubs plutôt que licences enseignement

Recours Label Compétition

LIGUE	N° CLUB	NOM	SUPPORT(S) DEMANDE(S)	Décision BUREAU	Justification de la décision du bureau
Champagne Ardenne	10003	CNAubois	EDS CATA	D	activité non-conforme au règlement du label EDS pas de coureurs classés
Limousin	87004	CN de Vassivière	EDS dériveur	F	1 seul club dans le département donc participation au championnat régional (4 clubs)
			EDC soitaire et double	F	saisie manquante corrigée par le club sur le BEES responsable
Lorraine	54007	Nautic Club Mussipontain	Eds opti dériveur pav	F pour les 3	participe au criterium deptal du département voisin (57)
			EDC opti	D	activité non-conforme au règlement du label EDC : nombre de classés insuffisants (2 classés)
			EDC double	F	activité conforme au règlement du label EDS
Nelle Calédonie		4 clubs	EDS	F pour tous	la ligue demande rectification pour 4 clubs (situation particulière)
Bourgogne	21001	CV Panthier en Auxois	EDS opti dériveur pav	F pour les 3	données manquantes transmises par la ligue
			EDC opti sol, cata	F	dérogation pour qualification MFV sur l'encadrement
			EDC fun, dble	F si eds ok	activité conforme au règlement du label EDS
Bourgogne	71003	C V Maconnais	EDS opti dériveur	F en dériveur et D en opti	activité non-conforme au règlement du label EDS optimist : nombre de classés insuffisants
Picardie	60006	Cercle de Voile de Therdonne	EDC opti sol dble	F	dérogation pour qualification MFV sur l'encadrement

Recours Label Loisir

LIGUE	N° CLUB	NOM	Décision BUREAU	Justification de la décision du bureau
Alpes Provence	13019	CN Martigues et Etang de Berre	D	activité non-conforme au règlement du label VL : nombre de pratiquants insuffisant
Bourgogne	58004	CV des Settons	F	peu de licences du à la vidange décennale mais tente de relancer une pratique
Lorraine	54001	Yacht Club de Nancy	D	activité non-conforme au règlement du label VL : nombre de pratiquants insuffisant

Légende : F =
Favorable
D = Défavorable